

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2021-074

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juin à 20h,

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 mai 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, en présentiel et à distance, par visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc, Anne MILLET, conseillers municipaux.

Etaient absents : Camille DURDAN, Jocelyne MARTIN, André GARDEN.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Fabien VEYRAT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : M. Patrick PELLORCE et Mme Françoise MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions Budgétaires

Objet : Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les résultats du compte administratif 2020 du budget de l'EAU viennent d'être adoptés par notre assemblée.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Aussi, il vous est proposé d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2020	152 750,69 €
Affectation du résultat en 2020 (en recette au 1068)	57 550,69 €
Résultat global de Fonctionnement à reporter en 2021 (recette au 002)	95 200,00 €

INVESTISSEMENT

Résultat Global de clôture 2020, à reporter en Investissement (en recette au 001)	460 432,60 €
--	---------------------

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, décide :

- **DE REPORTER** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 460 432,60 € au Budget Supplémentaire 2021 de l'Eau,
- **D'AFFECTER** une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de 57 550,69 € à la couverture du déficit d'investissement du fait de l'intégration des Restes à Réaliser (au compte 1068), au Budget Supplémentaire 2021,
- **DE REPORTER** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 95 200,00€ en recette au compte 002 au Budget Supplémentaire 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

